



PPV et Négociation de Rupture Conventionnelle

Par Victoria2709

Bonjour,

Le 03 Décembre 2023, j'ai annoncé à ma patronne par voie orale vouloir quitter l'entreprise et demander une rupture conventionnelle.

Je suis partie ensuite en déplacement, il n'y a donc pas eu de suite jusqu'au retour de vacances en janvier 2024. Je n'ai pas touché la prime PPV alors que tout mes collègues l'ont eu.

La raison selon ma RH : je suis "démissionnaire".

Hors je n'ai rien signé et nous n'avons pas encore négocié ma rupture conventionnelle.

Est-ce légal ?

De plus, si je refuse la rupture conventionnelle que l'on me propose (par exemple à cause de condition), aurais-je le droit à la PPV ? L'entreprise serait en illégalité de ne pas me l'avoir donné ?

Merci beaucoup pour votre aide,